

## ANNEXE I

### ORDRE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE ET DES ANCIENS PLANS DE CONCENTRATION

[T. 3408. G. Q. G. pièce 592.]

*Message téléphoné.*

*Commandant en chef à État-major de l'armée à Paris.*

« N° 3166. Par ordre du général Joffre, détruire ce qu'il y a dans les coffres des membres du Conseil. Au 3<sup>e</sup> bureau, emporter les registres des délibérations du Conseil supérieur de la Défense nationale, du Conseil supérieur de la Guerre, les dossiers du Conseil supérieur de la Défense nationale, les dossiers du Conseil supérieur de la Guerre à partir de 1900, les derniers comptes rendus du plan, mais laisser les derniers anciens plans, qui peuvent être détruits. Emporter les dossiers inventions anglaises et pièces de principe. Tout le reste peut être détruit. Dans le coffre du lieutenant-colonel Pont, prendre les dossiers du personnel. »

*Signé : BELIN.*

(Téléphoné par commandant de Pastoureaux à capitaine Ochmichen).

*Lettre de M. le président du Conseil, ministre de la Guerre  
à M. Fernand Engerand, député, rapporteur de la question  
de Briey.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Cabinet du ministre

Paris, le 30 juillet 1919.

Monsieur le rapporteur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. le président du Conseil, ministre de la Guerre, sur l'ordre qui aurait été donné de procéder à la destruction de certains documents relatifs à la couverture de la région de Briey et principalement des plans 16, 16 *bis* et 16 *ter*.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est exact que les documents contenus dans les coffre-forts des membres du Conseil supérieur de la Guerre ont été incinérés en exécution d'un message téléphoné du général commandant en chef les armées du Nord et du Nord-Est, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1914, à 8 heures du matin.

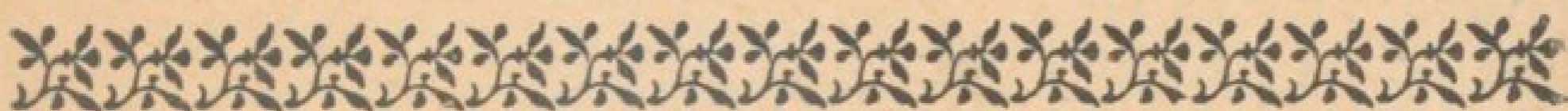
Aucun inventaire des documents ainsi détruits n'a été retrouvé. Il est même probable, qu'en raison de l'urgence imposée par les événements eux-mêmes, il n'a pu en être établi.

Quant aux anciens plans de mobilisation détenus par le 3<sup>e</sup> Bureau de l'État-Major de l'armée, ils ont pu être conservés, et, s'il ne vous a pas été possible de retrouver les instructions de couverture relatives aux plans 16 et 16 *bis*, c'est que les archives, qui ont subi plusieurs déménagements depuis 1914, n'avaient pas encore pu être remises en ordre. Cette opération est actuellement en cours et permettra, vraisemblablement sous peu, de retrouver, sans doute, les documents nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le rapporteur, l'assurance de ma haute considération.

*Le sous-chef du Cabinet civil du ministre de la Guerre*

(Illisible).



## ANNEXE II

### PLANS DE CONCENTRATION

*Plans 16, 16 bis, 16 ter* (1).

#### PLAN 16

Le plan 16 fut rédigé sur la demande du général de Lacroix.

Le plan antérieur datait d'avril 1898 ; depuis lors on s'était contenté de remanier à différentes reprises le rassemblement des armées de l'Est et de modifier suivant les besoins du moment quelques parties de la mobilisation, telles que la mobilisation côtière et celle des troupes du Sud-Est.

Les bases du plan 16, après avoir été présentées au Conseil supérieur de la Guerre, dans sa séance du 15 février 1908, ont été approuvées par le ministre le 25 du même mois.

Les plans 15 et 15 *bis* ne sanctionnaient que des remaniements au rassemblement des armées du Nord-Est prévu dans le plan 14.

Le général de Lacroix estima que les modifications profondes introduites dans notre état militaire par la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, le changement apporté dans nos relations avec l'Angleterre exigeaient une revision complète de l'organisation et du groupement des forces militaires du pays.

La préoccupation déjà sensible dans le plan précédent d'une

---

(1) Ce n'est là qu'un simple résumé du document, connu sous le nom d'« Historique du plan », et conservé au 3<sup>e</sup> bureau de l'État-major de l'Armée, résumé établi seulement à titre documentaire et explicatif du plan 17.

violation de la neutralité belge par les armées allemandes, n'a fait que s'accroître. Par suite, le centre de gravité de nos forces, maintenu dans tous les plans précédents au sud de la ligne Paris-Metz en vue de couvrir le cœur du pays, et de permettre une action offensive sur la gauche de l'envahisseur, a-t-il été reporté sensiblement au nord pour parer au nouveau danger prévu et permettre le cas échéant, une action offensive sur la droite des armées ennemies.

La répartition initiale des armées a eu pour but de préparer plusieurs concentrations répondant aux intentions du général en chef, suivant les diverses éventualités qui peuvent se présenter, mais sans en réaliser aucune d'avance.

Voici quelle était cette répartition :

#### FRONT

1<sup>re</sup> Armée (20<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> corps, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie, dans le quadrilatère Chaumont, Langres, Toul, Epinal, face au nord-est.

2<sup>e</sup> Armée (4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> corps), dans la région Saint-Dizier Forceville, Gondrecourt, Ligny-en-Barrois, face au nord-est.

3<sup>e</sup> Armée (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps, corps colonial, 7<sup>e</sup> division de cavalerie) dans la région Bar-le-Duc, Pierrefitte, Revigny, Heitz-des-Maurupt.

#### AILES

4<sup>e</sup> Armée (7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps, 8<sup>e</sup> division de cavalerie) dans les Vosges.

5<sup>e</sup> Armée (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> corps, 4<sup>e</sup> division de cavalerie) derrière l'Argonne dans la région de Ville-sur-Tourbe, Monthois, Vouziers, face à l'est.

1<sup>er</sup> groupe de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie à Rethel.

#### RÉSERVES

6<sup>e</sup> Armée (3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> corps au camp de Châlons).  
11<sup>e</sup> corps à Orléans.

21<sup>e</sup> corps dans la région sud-est de Paris.  
14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps à Dôle.

## DIVISIONS DE RÉSERVE

1<sup>er</sup> groupe de division de réserve (58<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>) au sud de la ligne Dôle-Dijon.

2<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve (53<sup>e</sup>, 69<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>) autour de Troyes.

3<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve (54<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>) région Soissons, Oulchy, Villers-Cotterets.

4<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve (51<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>) aux environs de Laon, La Fère.

Deux divisions territoriales aux camps d'Auvours et de la Braconne.





## PLAN 16 *bis*

Une variante n° 1 au plan 16 fut introduite en septembre 1911. Après la mise en vigueur du plan 16, les idées sur la concentration se modifièrent un peu.

On en arriva, d'une part, à considérer de plus en plus comme probable la violation, par les Allemands, de la neutralité belge. D'autre part, les études et les travaux sur la carte poursuivis depuis 1907 avaient apporté quelques précisions dans la façon d'envisager les mouvements des armées et les groupements possibles au début d'une guerre franco-allemande.

Enfin l'entente avec l'Angleterre paraissait plus ferme que jamais, et, du côté de la Triple-Alliance, l'Italie avait une grande partie de ses forces de terre et de mer occupées à la conquête de la Tripolitaine et à la guerre avec la Turquie.

Le chef d'État-Major Général décida, en conséquence, au mois de septembre 1911, de profiter de la souplesse de nos transports, pour apporter à notre concentration, les améliorations désirables sans refaire le plan. Ces modifications intéressèrent la couverture, la composition et la zone de concentration de certaines armées, la constitution et la zone de concentration des groupes de divisions de réserve.

### COUVERTURE

La 1<sup>re</sup> division, transportée hâtivement à Busancy en soutien de couverture, est remplacée par la 4<sup>e</sup>, transportée dans la région de Stenay.

Le 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied n'est plus adjoint à la 14<sup>e</sup> division d'infanterie, mais à la 8<sup>e</sup> division de cavalerie.

## ARMÉES

La 6<sup>e</sup> Armée reportée plus au nord et sa concentration prévue dans la région Reims, Châlons, Sainte-Menehould.

Les 4<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps passent à la 6<sup>e</sup> Armée ; les 9<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps constituent, par contre, la 2<sup>e</sup> Armée ; le transport du 21<sup>e</sup> corps est prévu jusqu'à Meaux pour, éventuellement, rejoindre la 6<sup>e</sup> Armée.

La 5<sup>e</sup> Armée est concentrée entre Amagne et Mézières : elle peut éventuellement être renforcée par le 19<sup>e</sup> corps dont le transport est prévu ferme sur Laon, mais elle perd la 4<sup>e</sup> division de cavalerie.

La 4<sup>e</sup> Armée est renforcée par le 14<sup>e</sup> corps, rassemblé dans la région de Lure, par le 15<sup>e</sup> corps dans la région de Belfort, et par la 7<sup>e</sup> artillerie lourde, enlevée à l'armée de Lyon. Le 15<sup>e</sup> corps forme, avec la 14<sup>e</sup> division et la 8<sup>e</sup> division de cavalerie un détachement d'armée dépendant de la 4<sup>e</sup> Armée.

La 1<sup>re</sup> Armée est renforcée par la 3<sup>e</sup> artillerie lourde prise à la 6<sup>e</sup> Armée.

La 3<sup>e</sup> Armée est renforcée par la 4<sup>e</sup> division de cavalerie enlevée à la 5<sup>e</sup>.

Enfin les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions de cavalerie sont réunies dans la région de Mézières.

## GROUPE DE DIVISIONS DE RÉSERVE

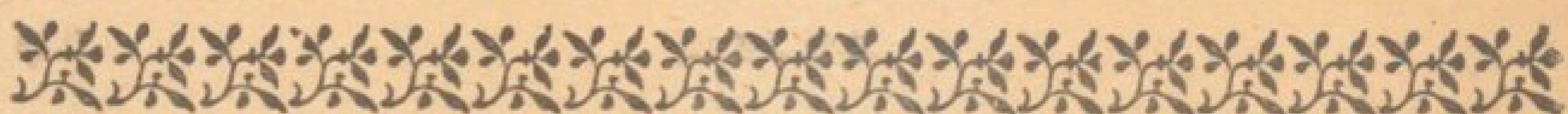
1<sup>er</sup> groupe, région de Vesoul.

2<sup>e</sup> groupe, région de Toul.

3<sup>e</sup> groupe, région de Sainte-Menehould-Bar-le-Duc.

4<sup>e</sup> groupe, région de Mézières.





PLAN 16 *ter*

Une nouvelle variante fut introduite en avril 1913.  
Les modifications apportées avaient eu pour objet :

1<sup>o</sup> De reporter vers l'est la tête des cantonnements des corps les plus avancés de la 6<sup>e</sup> Armée en vue de faciliter et de hâter les mouvements de cette armée au delà de la Meuse au nord de Verdun,

soit dans la direction de l'est en franchissant la Meuse entre Verdun et Stenay ;

soit dans la direction du nord-est en abordant la Meuse entre Sedan et Dun.

2<sup>o</sup> de concentrer au nord et au sud de Verdun le 3<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve en vue de l'occupation éventuelle des Hauts-de-Meuse entre Damvillers et Hattonchâtel.

6<sup>e</sup> Armée. — Sa concentration a été portée dans la direction de l'est jusque sur le front Grand Pré, Varennes, Clermont, en-Argonne, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps ayant déjà de nombreux éléments au delà de la forêt de l'Argonne, les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps dans la plaine de Champagne.

3<sup>e</sup> Groupe de divisions de réserve (52<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup> D. R.) est concentré :

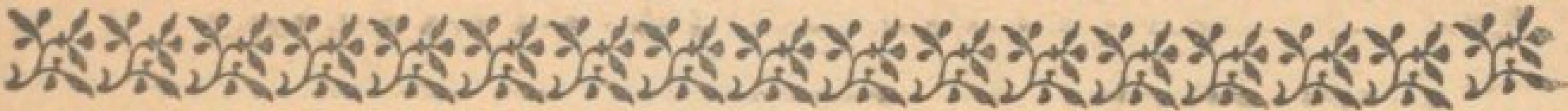
52<sup>e</sup> D. R. sur la Meuse de Stenay à Dun.

53<sup>e</sup> D. R. dans la région Varennes, Montfaucon.

54<sup>e</sup> D. R. sur la Meuse de Dieue à Troyon.

---





ANNEXE III

PLAN 17

E. M. A. (Note). Chaque Commandant d'armée a reçu  
Plan 17 l'exemplaire qui le concernait, à la date du  
7 février 1914 ; il en a accusé réception sur un  
Groupe des Armées bordereau unique détenu par le 3<sup>e</sup> Bureau de  
du N. E. l'E. M.

BELIN.

DIRECTIVES POUR LA CONCENTRATION

*Situation générale.* — Des renseignements recueillis et des études comparatives auxquelles il a été procédé, il résulte qu'une grande partie des forces allemandes seront vraisemblablement concentrées sur la frontière commune. Il est possible qu'elles aient franchi cette frontière sur certains points avant que puisse se produire notre intervention générale.

*Intentions du général commandant en chef.* — En tout état de cause, se porter, toutes forces réunies, à l'attaque des armées allemandes.

L'intervention des armées françaises se manifestera sous la forme de deux actions principales se développant :

l'une à droite, dans les terrains entre les massifs forestiers des Vosges et de la Moselle, en aval de Toul ;

l'autre, à gauche, au nord de la ligne Verdun, Metz.

Les deux actions seront étroitement soudées par des forces agissant sur les Hauts-de-Meuse et en Woëvre.

*Répartition générale des forces sur le théâtre des opérations.* — Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Armées opéreront initialement entre le Rhin et le

cours de la Moselle, en aval de Toul, prolongé à l'ouest de cette place par le canal de la Marne au Rhin, et la ligne Vaucouleurs, Gondrecourt.

La 5<sup>e</sup> Armée et le corps de cavalerie agiront au nord de la ligne Verdun, Metz.

La 3<sup>e</sup> Armée servira de liaison entre ces deux actions.

La 4<sup>e</sup> Armée sera provisoirement disposée en seconde ligne, en état de s'engager, soit au sud, soit au nord de la 3<sup>e</sup> (une variante est prévue, en conséquence, dans les débarquements d'une partie de cette 4<sup>e</sup> Armée et éventuellement dans la composition des autres armées).

Les deux groupes de divisions de réserve, à la disposition du commandant en chef, sont, initialement, placés derrière les ailes du dispositif général.

#### 1<sup>re</sup> ARMÉE

5 corps (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>). 2 divisions de cavalerie (6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>).

5 régiments d'artillerie lourde (6 batteries de 120 B., 6 batteries de 155 C. T. R.) 2 groupes Epinal.

*Mission.* — Attaquer dans la direction générale : Baccarat, Sarrebourg, Sarreguemines, la droite du gros de ses forces suivant la crête des Vosges, son extrême droite dans les plaines d'Alsace, pour appuyer au Rhin le dispositif général.

Par son mouvement en avant, elle coopérera à l'offensive de la 2<sup>e</sup> Armée, qui doit se porter dans la direction de Château-Salins.

Elle pourra être appelée à déboucher de la Meurthe avec ses gros, le 12<sup>e</sup> jour de la mobilisation.

Pour préparer cette action, la 1<sup>re</sup> Armée devra se mettre, le plus tôt possible, en état de refouler l'ennemi sur le versant oriental des Vosges, dans la région au nord de la Schlucht, mais en évitant, de ce côté, d'engager des forces importantes dans la plaine d'Alsace.

Une fraction de cette armée pénétrera dès que possible et sur l'ordre du général en chef, dans la Haute-Alsace par la trouée de

Belfort, le col de la Schlucht et les passages intermédiaires, en direction générale de Colmar.

*Mission spéciale du groupement engagé en Alsace.* — L'ordre de pénétrer en Alsace pourra être donné par le général commandant en chef, dès le 4<sup>e</sup> jour de la mobilisation.

La fraction de la 1<sup>re</sup> Armée affectée à cette opération comprendra le 7<sup>e</sup> corps et la 8<sup>e</sup> division de cavalerie.

Sa mission particulière est de retenir en Alsace, en les attaquant, les forces adverses qui tenteraient de déboucher sur le versant occidental des Vosges, au nord de la Schlucht, et de favoriser le soulèvement des populations alsaciennes restées fidèles à la cause française...

#### 2<sup>e</sup> ARMÉE

5 corps (9<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) 2 divisions de cavalerie (2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>).

Une artillerie lourde (3<sup>e</sup> Régiment : 6 batteries de 120 B. ; 7 batteries de 155 C. T. R., 1 groupe de 4 batteries de 120 L. (du 4<sup>e</sup> Régiment).

2<sup>e</sup> Groupe de divisions de réserve (59<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup>, 70<sup>e</sup>).

Quartier Général : Neufchâteau.

*Mission.* — Se tenir prête à attaquer en direction générale Château-Salins, Sarrebruck. Elle se servira, à cet effet, de la tête de pont de Nancy dont elle devra assurer la possession. Elle prendra ses dispositions pour se présenter initialement sur le front Lunéville, Grand-Couronné de Nancy, d'où elle pourra être appelée à déboucher le 12<sup>e</sup> jour de la mobilisation.

Le 2<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve devra pouvoir être dirigé, au fur et à mesure de ses débarquements, vers la région au nord de Nancy pour s'opposer à toute intervention des forces allemandes pouvant déboucher de Metz, et assurer la couverture de la 2<sup>e</sup> Armée sur son flanc gauche.

3<sup>e</sup> ARMÉE

3 corps (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>) ; 1 division de cavalerie (7<sup>e</sup>).

1 artillerie lourde (moitié du 2<sup>e</sup> Régiment : 3 batteries de 120 L. ;

3 batteries de 155 C. T. R. ; 3 groupes de 4 batteries de 120 L. (du 4<sup>e</sup> Régiment).

3<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve (54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup>).

Quartier Général : Verdun.

*Zone d'action.* — Au sud, par la ligne Lerouville (inclus), Hauts-de-Meuse.

Au sud-est, de Girauvoisin, place de Toul (inclus) et la Moselle en aval de Toul.

Au nord, par la ligne incluse : Villosne-sur-Meuse, Haraucourt, Ecurey, Damvillers, Romagne-sur-les-Côtes.

*Missions.* — La 3<sup>e</sup> Armée constituant la liaison entre les actions principales projetées sur la rive droite de la Moselle d'une part, au nord de la ligne Verdun-Metz d'autre part, doit se tenir prête. :

soit à rejeter sur Metz et Thionville les forces ennemies qui en auraient débouché,

soit à préparer un premier investissement de la place de Metz.

Elle prendra appui sur les Hauts-de-Meuse dont elle assurera la possession. Elle utilisera à cet effet le groupe de divisions de réserve et l'artillerie de gros calibre qui lui sont affectés pour y tenir les positions dont l'occupation est prévue.

Ultérieurement, ces mêmes éléments sont destinés à lui permettre d'organiser, comme il est dit ci-dessus, l'investissement de Metz.

Elle sera prête à passer à l'offensive générale et à déboucher de la ligne Domèvre-en-Haye, Vigneulles-les-Hattonchatel, Ornes dès le 12<sup>e</sup> jour de la mobilisation : elle coordonnera initialement ses actions à droite avec la 2<sup>e</sup> Armée, à gauche avec la 5<sup>e</sup> Armée.

Elle s'efforcera, en conséquence, de garder constamment

disponibles des forces importantes pour prolonger, suivant les circonstances, l'action de la 2<sup>e</sup> Armée sur la rive droite de la Moselle, ou celle de la 5<sup>e</sup> en Woëvre septentrionale.

NOTE ANNEXE AUX DIRECTIVES DES 3<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> ARMÉES

1<sup>o</sup> Le 2<sup>e</sup> corps sera chargé d'organiser le front sud-est, c'est-à-dire les hauteurs d'Ire-le-Sec, entre la Loison (région de Jametz) et l'Othain (région de Marville).

2<sup>o</sup> L'organisation des Hauts-de-Meuse depuis Ornes jusqu'à Damvillers, en passant par les côtes de Romagne et de Morimont, incombera à la 3<sup>e</sup> Armée. Elle sera assurée par les éléments disponibles du 4<sup>e</sup> corps, relevés le plus tôt possible par le 54<sup>e</sup> division de réserve.

3<sup>o</sup> La 4<sup>e</sup> division d'infanterie, qui assure la couverture dans le secteur de Woëvre [septentrionale] aura un détachement (6 compagnies du 120<sup>e</sup> I.) dans la région d'Azannes — pour assurer la liaison avec la place de Verdun, jusqu'à l'arrivée du 4<sup>e</sup> corps.

Dans le cas où le groupe de couverture de Spincourt (18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied) serait obligé de se replier avant l'arrivée de cette brigade, il se retirerait sur le détachement d'Azannes pour coopérer avec ce dernier à maintenir l'occupation de la côte de Romagne.

4<sup>o</sup> A partir du moment où la brigade du 4<sup>e</sup> corps sera arrivée dans la région d'Azannes, les Hauts-de-Meuse jusqu'à Damvillers (inclus) se trouveront dans la zone d'action de la 3<sup>e</sup> Armée.

La limite des zones d'action des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Armées pourra d'ailleurs être modifiée avant le moment (12<sup>e</sup> jour) où le gros de la 5<sup>e</sup> Armée abordera la Meuse et suivant la situation que les événements des premiers jours auront créée dans la partie nord du théâtre d'opérations.

*Nota.* — Les travaux à exécuter pour réaliser les organisations défensives prévues seront étudiés dès le temps de paix. En ce qui concerne les positions au nord-ouest et sud-est de Montmédy, les études ont été entreprises par les soins du 2<sup>e</sup> corps,

En ce qui concerne les Hauts-de-Meuse, d'Ornes à Damvillers, les études ont été faites par les soins du 6<sup>e</sup> corps. Le dossier en sera adressé au 4<sup>e</sup> corps.

4<sup>e</sup> ARMÉE

3 corps (12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, colonial) ; 9<sup>e</sup> division de cavalerie.

Artillerie lourde : 3 batteries de 155 C. T. R. du 2<sup>e</sup> Régiment.

Quartier Général : Saint-Dizier.

*Mission.* — Initialement et temporairement en seconde ligne doit se tenir prête à partir du jour de la mobilisation, soit à déboucher en Woëvre méridionale, entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Armées, pour coopérer ultérieurement à l'action de la 2<sup>e</sup> Armée, soit à se porter vers le nord par la région à l'ouest de la Meuse, pour s'engager à la gauche de la 3<sup>e</sup> Armée, en direction d'Arlon.

5<sup>e</sup> ARMÉE

5 corps (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>), une division de cavalerie.

Une artillerie lourde : 1 Régiment, (6 batteries de 120 L. 7 batteries 155 C. T. R.,) 1 groupe 4 batteries 120 L. (du 4<sup>e</sup> Régiment).

2 divisions de réserve.

Quartier Général : Rethel.

*Zone d'action.* — De la forêt d'Argonne à Vervins, Hirson.

11<sup>e</sup> corps. Q. G. : Ville-sur-Tourbe.

10<sup>e</sup> corps. Q. G. : Vouziers.

3<sup>e</sup> corps. Q. G. : Amagne.

1<sup>e</sup> corps. Q. G. : Aubenton.

2<sup>e</sup> corps. Q. G. : en couverture à Stenay.

Divisions de réserve : 53<sup>e</sup> Neufchâteau ; 69<sup>e</sup> Sissone ; 51<sup>e</sup> Vervins.

Au nord la limite de la zone d'action de la 5<sup>e</sup> Armée variera suivant les événements et ne peut être fixé initialement.

*Mission.* — Agir contre l'aile droite des forces ennemies, soit que le théâtre des opérations se limite, au début, aux territoires des deux belligérants ;

soit qu'il déborde immédiatement en territoire neutre (Luxembourg et particulièrement Belgique).

*Dans le 1<sup>er</sup> cas*, elle se trouvera opérer immédiatement au nord, la 3<sup>e</sup> Armée débouchant des Hauts-de-Meuse et de la tête de pont de Montmédy, elle s'engagera en direction générale de Thionville et de Luxembourg, s'efforçant de rejeter vers le nord les forces adverses qu'elle aura devant elle. Elle devra réserver une partie de ses forces (constituées éventuellement en subdivision d'armée) en arrière de son aile gauche pour se couvrir contre toute action enveloppante que tenterait l'ennemi en violant le territoire belge, au voisinage immédiat de la frontière. Elle devra également envisager l'attaque de vive force de Thionville avec ses corps actifs, ou l'investissement ultérieur de cette place à l'aide des divisions de réserve dont elle dispose.

Le corps de cavalerie, initialement rassemblé au sud-est de Mézières, marchera sur Montmédy pour appuyer le 2<sup>e</sup> corps d'armée et coopérer ensuite à l'action de la gauche de la 5<sup>e</sup> Armée.

*Dans le second cas*, mais seulement sur l'ordre du général commandant en chef, la 5<sup>e</sup> Armée s'élèvera vers le nord-est pour déboucher en Luxembourg belge par la région de Neufchâteau et de Florenville, également protégée par un échelon sur sa gauche.

Dans cette dernière hypothèse, il est à prévoir que la 4<sup>e</sup> Armée, remontant vers le nord par la rive gauche de la Meuse, viendrait se disposer à la droite de la 5<sup>e</sup> et s'engagerait entre elle et la 3<sup>e</sup> Armée en direction d'Arlon.

Enfin, le corps de cavalerie constituerait la gauche de cette masse de manœuvre.

En conséquence, la 5<sup>e</sup> Armée devra être initialement articulée et disposée en profondeur, de manière à se trouver en mesure de marcher soit vers l'est, soit vers le nord-est, et de franchir la ligne de la Meuse, le jour de la mobilisation.

En tout état de cause, elle assurera la possession des Hauts-de-Meuse (au nord de Verdun, région Azannes ; Damvillers) aussi bien que la tête de pont de Montmédy et utilisera à cet effet ses divisions de réserve.

1<sup>er</sup> GROUPE DE DIVISIONS DE RESERVE (58<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> D. R.).

Quartier Général : Vesoul.

*Mission.* — 1<sup>o</sup> S'engager face à l'est, en cas de violation du territoire suisse.

2<sup>o</sup> Se diriger vers le nord-est comme appui ou complément éventuel de la 1<sup>re</sup> Armée, dans le but, notamment, de couvrir à droite le mouvement de cette dernière, en concourant à l'investissement des places de Neuf-Brissach et Strasbourg.

4<sup>e</sup> GROUPE DE DIVISIONS DE RESERVE (51<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>, 69<sup>e</sup> D. R.).

Quartier Général : Sissonne.

*Mission.* — S'engager :  
soit vers l'est ou le sud-est.

soit vers le nord-est, comme soutien des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> Armées, ou comme complément de la masse de manœuvre de l'aile gauche (1).

#### CORPS DE CAVALERIE

1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> divisions de cavalerie.

Quartier Général : Charleville, Aubenton, Poix-Terron.

*Mission.* — A la disposition du général en chef, comme supérieur de la couverture.

---

(1) Aucune zone d'action n'était indiquée à ce 4<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve ; il était, comme le 1<sup>er</sup> groupe de divisions de réserve, à la disposition du général en chef pour parer à l'imprévu. Sur la carte sa zone de cantonnement était marquée en arrière de la 5<sup>e</sup> armée, de Bourgogne inclus à Vervins inclus, avec Sissonne comme quartier général.



Au cas où le commandant du corps de cavalerie, apprendrait soit le franchissement de la frontière franco-allemande dans le secteur de la Woëvre septentrionale — soit la violation par l'adversaire de la neutralité de la Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg, il réunirait aussitôt ses 3 divisions de cavalerie à l'est de Mézières.

Il les tiendrait prêtes, dans le 1<sup>er</sup> cas, à marcher sur Montmédy pour appuyer le 2<sup>e</sup> corps ; dans le 2<sup>e</sup> cas, à pénétrer en territoire belge.

« Le mouvement ne s'exécutera que sur l'ordre du commandant en chef, mais dans l'une ou l'autre hypothèse, aucun élément ne devra pénétrer en territoire neutre avant l'autorisation expresse du commandant en chef.

« Dans la deuxième éventualité, il aurait à préparer des dispositions lui permettant de se porter, au premier ordre, à la rencontre des colonnes ennemies, plus spécialement de celles qui s'annonceraient par le Luxembourg belge, au sud de la région *difficile* (sic) Houffalize-Saint-Hubert. Sa mission consisterait à reconnaître ces colonnes et à retarder leur mouvement. Il pourrait utiliser comme soutien tout ou partie du 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

« Le 148<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui passerait également sous ses ordres, aurait à se porter le plus rapidement possible sur Dinant, pour occuper les ponts de la Meuse, entre la place de Namur et la frontière, dans le cas où le Gouvernement belge n'aurait pas pris l'initiative de cette occupation. »





## ANNEXE IV

### INSTRUCTION GÉNÉRALE N° I

Au G. Q. G., Vitry-le-François, 8 août, 7 heures.

(NOTA. — Cette instruction est strictement personnelle aux généraux commandants d'armée et à leurs chefs d'État-Major.

Les instructions des commandants en chef ne doivent figurer au complet sur aucun ordre ou instruction. Les autorités subordonnées ne doivent en connaître que ce qui est nécessaire pour la partie d'exécution qui leur incombe, c'est-à-dire ce qui concerne leur mission propre et le rôle des unités voisines.)

1<sup>o</sup> Devant les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Armées les forces ennemies ne paraissent pas dépasser la valeur de 6 corps d'armée environ.

Autour de Metz, devant Thionville et dans le Luxembourg semble devoir être le groupe principal des armées allemandes, établi pour déboucher vers l'ouest, mais également en situation de converser vers le sud, en s'appuyant sur la place de Metz.

Au nord, une armée allemande où l'on trouve les éléments de cinq corps d'armée, a pénétré en Belgique, et est engagée en partie contre les forces belges.

2<sup>o</sup> L'intention du général commandant en chef est de rechercher la bataille, toutes forces réunies, en appuyant au Rhin la droite de son dispositif général.

Il reporterait au besoin en arrière la gauche de ce dispositif pour éviter un engagement qui pourrait être décisif pour l'une des armées, avant le moment où les autres seraient en mesure de l'appuyer.

Mais il est aussi possible que nous ayons le temps de porter notre aile gauche en avant, dans l'hypothèse où la droite allemande serait retardée devant Liège ou se rabattrait vers le sud.

Initialement le rassemblement des armées et le mouvement offensif général sont à prévoir dans les conditions suivantes :

3° La 1<sup>re</sup> Armée prendra pour objectif l'armée allemande de (Sarrebouurg, le Donon, Vallée de la Bruche) et cherchera à la mettre hors de cause en la rejetant sur Strasbourg et la Basse Alsace.

La zone d'action de la 1<sup>re</sup> Armée sera limitée au nord par la ligne incluse Charmes, Saint-Germain, Borville, Moriviller, Gerbeviller, Fraimbois, Marainviller, Emberménil, Mousse, Diane-Capelle, Fenestrange.

Le 7<sup>e</sup> corps facilitera l'attaque du gros de l'armée en gagnant rapidement sur Colmar et Schlestadt ; il assurera la sécurité sur la droite en détruisant les ponts du Rhin et en masquant Neuf-Brisach. La 8<sup>e</sup> division de cavalerie lui restera adjointe.

Ultérieurement et successivement, le 1<sup>er</sup> groupe de divisions de réserve, renforcé par les divisions de réserve des Alpes, sera chargé de la surveillance de Neuf-Brisach, de l'investissement de Strasbourg et de la protection de la Haute-Alsace.

4° La 2<sup>e</sup> Armée, se couvrant face à Metz, agira offensivement en direction générale de Sarrebruck sur le front Dieuze, Château-Salins, Delme, en se reliant à la 1<sup>re</sup> Armée par la région des Etangs.

Elle réservera, à la disposition du commandant en chef, ses deux corps d'armée de gauche dans la région Bernécourt, Rosières-en-Haye, prêts à s'engager face au nord.

5° La 3<sup>e</sup> Armée s'établira sur le front Flabas, Ornes, Vigneulles, Saint-Baussant, prête à agir dans la direction du nord, l'aile gauche marchant sur Damvillers, ou à contre-attaquer toutes les forces qui déboucheraient de Metz.

Dans le premier cas les deux corps de gauche de la 2<sup>e</sup> Armée pourront être rattachés à la 3<sup>e</sup> Armée pour la bataille.

6° La 4<sup>e</sup> Armée, réunie entre Servon, Aubréville et Souilly,

se tiendra prête à attaquer, entre Meuse et Argonne, les forces adverses qui auraient franchi la Meuse au nord de Vilosnes, ou à passer elle-même la Meuse au nord de Verdun.

Le 2<sup>e</sup> corps est dès maintenant rattaché à la 4<sup>e</sup> Armée. Ce dernier corps évitera de se laisser accrocher par des forces supérieures, et il viendrait, s'il était menacé, s'appuyer à la place de Verdun, en conservant la plus grosse partie de ses forces sur la rive droite de la Meuse, entre Sivry-sur-Meuse et Flabas.

7<sup>o</sup> La 5<sup>e</sup> Armée resserrera son dispositif entre Vouziers et Aubenton, de manière à pouvoir monter une attaque en forces sur tout ce qui déboucherait entre Mouzon et Mézières (inclusivement), ou, le cas échéant, franchir elle-même la Meuse entre ces deux points.

8<sup>o</sup> Les zones d'action entre les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> Armées sont limitées : par la route Bar-le-Duc, Vavincourt, Chaumont-sur-Aire, Souilly, Verdun, Vacheronville, Flabas,

et par la route Souhain, Tahure, Séchault, Senuc, Grand-Pré, Briquenay, Harricourt, Sommanthe,

ces deux routes à la 4<sup>e</sup> Armée.

Le 4<sup>e</sup> corps devra se resserrer dans la zone de son armée pour faire place au 2<sup>e</sup> corps.

9<sup>o</sup> Le corps de cavalerie couvrira dès le début le front de la 5<sup>e</sup> Armée. Dans le cas où ce corps serait dans l'obligation de repasser la Meuse, il se tiendrait à la gauche de la 5<sup>e</sup> Armée (région de Mariembourg-Chimay) pour protéger la réunion de l'armée anglaise et du 4<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve.

La 4<sup>e</sup> division de cavalerie sera remise aux ordres du commandant de la 5<sup>e</sup> Armée dès que le corps de cavalerie commencera à découvrir le front de cette armée.

10<sup>o</sup> Le 4<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve organisera une position autour de Vervins de manière à assurer un débouché, soit face au nord, soit face à l'est. Il sera porté dans cette région au fur et à mesure des débarquements, et les travaux seront entrepris immédiatement.

11<sup>o</sup> Les commandants d'armée prépareront dès maintenant

leurs ordres en vue de l'exécution de l'offensive générale visée ci-dessus, de manière qu'ils puissent être envoyés dès réception du télégramme d'exécution. Ils prescriront aussi dès maintenant les mouvements préparatoires de nature à faciliter l'offensive et à la rendre foudroyante.

*Le général commandant en chef,*

JOFFRE.





## ANNEXE V

### INSTRUCTION PARTICULIÈRE N<sup>o</sup> 6 AUX COMMANDANTS DES 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> ARMÉES

13 août.

La situation, actuellement connue, de l'ennemi, donne à penser que nous n'aurons peut-être pas le temps de chercher la bataille au delà de la Semoy et de la Chiers dans de bonnes conditions.

En conséquence les dispositions ci-après seront prises dès le 14 août en vue de la bataille qui pourrait être engagée le 15 ou le 16.

La 3<sup>e</sup> Armée, occupant par ses divisions de réserve les positions organisées au nord et au sud de Verdun, disposera ses forces de manière à pouvoir contre-attaquer toutes les forces qui déboucheraient de Metz avec ses deux corps de droite (action à laquelle coopérerait le 18<sup>e</sup> corps, sur l'ordre du commandant en chef) ou à participer à l'attaque de la 4<sup>e</sup> Armée, avec les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps, dans la direction du Nord (en se tenant à l'ouest de la zone boisée de Gremilly, Billy-sous-Mangiennes).

La 4<sup>e</sup> Armée poussera la tête de ses gros le 14 août sur le front Sommanthe, Dun-sur-Meuse.

Le 2<sup>e</sup> corps se conformera aux dispositions de l'Instruction générale n<sup>o</sup> 1 qui le concernait, mais en limitant son repli à la

ligne des Hauts-de-Meuse, d'Ecurey à Brandeville (s'il était pressé par des forces supérieures).

La 5<sup>e</sup> Armée aura la tête de ses gros à 8 ou 10 kilomètres en arrière de la Meuse devant Mézières et en amont. Elle attendra pour attaquer que l'ennemi ait engagé une bonne partie de ses forces sur la rive gauche. L'attaque devra être montée, et dès qu'elle sera déclenchée, être menée à bonne allure.

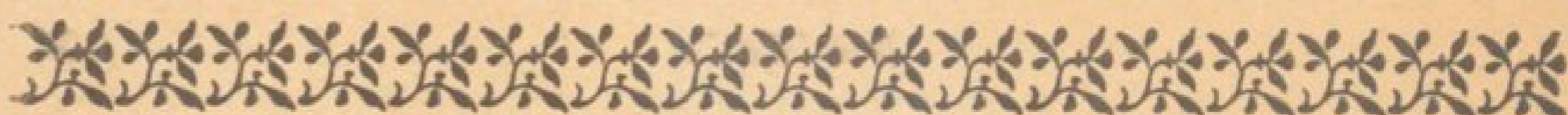
En aval de Mézières et jusqu'à Givet les passages même de la Meuse devront être énergiquement défendus et rompus au besoin.

Le 1<sup>er</sup> corps couvrira la gauche de la 5<sup>e</sup> Armée et donnera appui au corps de cavalerie.

Le corps de cavalerie se tiendra à la gauche de la 5<sup>e</sup> Armée en conservant sa mission primitive, mais il ne passera sur la rive gauche de la Meuse que s'il ne peut plus rester sur la rive droite.

Dans le cas où l'ennemi serait encore loin, toutes dispositions devront être prises dès le 15 août, dans les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Armées pour pouvoir se porter rapidement, au premier ordre, sur le front Beauraing, Gedinne, Paliseul, Fays-les-Venurs, Cugnon (5<sup>e</sup> Armée), Tetaigne, Margut, Quincy (4<sup>e</sup> Armée).





## ANNEXE VI

INSTRUCTION PARTICULIÈRE N° 10 (15 AOUT 1914)

ET

NOTE POUR LE COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ANGLAISES

INSTRUCTION PARTICULIERE N° 10

G. Q. G., 15 août, 10 heures.

1° L'ennemi semble porter son principal effort par son aile droite au nord de Givet. Un autre groupe de forces paraît marcher sur le front Sedan-Montmédy-Damvillers.

2° La 5<sup>e</sup> Armée laissant son corps de droite dans la région sud-ouest de Sedan et ses divisions de réserve à la défense de la ligne de la Meuse, et laissant la 4<sup>e</sup> division de cavalerie à la disposition de la 4<sup>e</sup> Armée, portera tout le reste de ses forces dans la région de Mariembourg ou Philippeville, de concert avec l'armée anglaise et les forces belges, contre les forces adverses du nord.

Le corps de cavalerie passe sous les ordres du commandant de la 5<sup>e</sup> Armée.

Le groupe des divisions de réserve de Vervins est également aux ordres du commandant de la 5<sup>e</sup> Armée.

3° La 4<sup>e</sup> Armée, à laquelle sont rattachés jusqu'à nouvel ordre le 11<sup>e</sup> corps et les 52<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> divisions de réserve s'établira



face au nord-est de manière à pouvoir déboucher du front Sedan, Montmédy, en direction générale de Neufchâteau.

La 4<sup>e</sup> division de cavalerie passe aux ordres du commandant de la 4<sup>e</sup> Armée.

4<sup>o</sup> (Effacé sur le manuscrit) :

La 3<sup>e</sup> Armée laissant face à Metz son groupe de divisions de réserve qui sera renforcé par d'autres divisions, s'établira sur le front Jametz, Etain, prête à déboucher en direction générale de Longwy avec ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps et deux divisions du 6<sup>e</sup>.

Les divisions de réserve seront étayées : à leur droite par le 18<sup>e</sup> corps, à leur gauche par une division du 6<sup>e</sup> corps.

JOFFRE.

NOTE POUR LE COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ANGLAISES

G. Q. G., 16 août, 14 h. 25.

L'ennemi semble devoir porter son effort principal sur son aile droite et son centre ; d'une part, au nord de Givet ; d'autre part, sur le front Sedan, Montmédy, Damvillers. Au sud de Metz, il paraît garder une attitude défensive.

Le général Lanrezac, commandant la 5<sup>e</sup> Armée, a pour mission d'agir contre le groupe de forces ennemies du nord, de concert avec l'armée anglaise et les forces belges.

Le général Lanrezac dispose à cet effet :

de la 5<sup>e</sup> Armée dont un corps sur la Meuse face à Dinant ; deux corps plus deux divisions d'Afrique sont en marche sur Philippeville et dont le dernier corps débarquera vers Maubeuge et sera prêt le 20 août au soir vers Beaumont,

du corps de cavalerie (5 divisions) du général Sordet.

du groupe de divisions de réserve (3 divisions autour de Ver vins) du général Valabrègue.

La place de Maubeuge est sous les ordres du général Lanrezac

Il n'est pas possible de fixer encore la forme de la manœuvre d'une manière précise — en raison des événements qui peuvent

se produire d'ici le 21 août — mais, d'une manière générale, l'idée de cette manœuvre serait la suivante pour l'armée anglaise en particulier :

Dès que ses éléments combattants seraient au complet, c'est-à-dire vers le 21 août au matin, l'armée anglaise se porterait au nord de la Sambre, dans la région Rouveroy, Harmignies, en mesure de marcher dans la direction générale de Nivelles,

soit à la gauche de la 5<sup>e</sup> Armée, si l'ensemble des forces est amené à se déplacer vers le nord,

soit en échelon, en arrière à gauche de cette 5<sup>e</sup> Armée, si l'orientation de sa marche s'infléchit plus à l'est,

De toutes manières, le corps de cavalerie couvrira, au nord de la Sambre, le mouvement de l'armée [anglaise, dont la division de cavalerie pourrait coopérer à l'action de ce corps de cavalerie.

Au contact de l'ennemi, le corps de cavalerie dégagerait le front pour se tenir à la gauche de l'armée anglaise.

En ce qui concerne la coopération de l'armée belge, il conviendrait de lui demander, tout en couvrant Bruxelles et Anvers, d'agir en toutes circonstances sur le flanc extérieur des forces allemandes et à revers au besoin

JOFFRE





## ANNEXE VII

### INSTRUCTION PARTICULIÈRE N° 13

16 août, 8 heures.

1° Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> armées françaises, agissant de concert avec les armées anglaise et belge, ont pour objectif les forces allemandes réunies autour de Thionville, dans le Luxembourg et en Belgique.

Ces dernières paraissent comprendre au total de treize à quinze corps. Il semble qu'elles sont formées en deux groupements principaux :

au nord le groupement d'aile droite ennemi paraît comprendre sept ou huit corps et quatre divisions de cavalerie ; plus au sud, le groupement central, entre Bastogne et Thionville peut comprendre six à sept corps et deux ou trois divisions de cavalerie.

2° Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> armées françaises ont déjà reçu leurs missions éventuelles et leurs directions initiales d'offensive.

3° En ce qui concerne la 5<sup>e</sup> Armée, l'armée anglaise et l'armée belge, deux éventualités principales peuvent être envisagées :

Le groupement ennemi du nord, marchant par les deux rives de la Meuse, peut chercher à passer entre Givet et Bruxelles, et même accentuer encore davantage son mouvement vers le nord.

Dans cette éventualité, la 5<sup>e</sup> Armée et le corps de cavalerie

qui lui est rattaché, opérant en complète liaison avec les armées anglaise et belge, s'opposeraient directement à ce mouvement, en cherchant à déborder l'ennemi par le nord. L'armée belge et le corps de cavalerie seraient tout placés pour cette action débordante.

Pendant ce temps, nos armées du Centre (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) attaqueraient tout d'abord le groupement central ennemi pour le mettre hors de cause. Ce résultat obtenu, la majeure partie de la 4<sup>e</sup> Armée marcherait immédiatement sur le flanc gauche du groupement ennemi du nord.

4<sup>o</sup> L'ennemi peut n'engager au nord de la Meuse qu'une fraction de son groupement d'aile droite.

Pendant que son groupement central s'engagerait de front contre nos 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Armées, l'autre partie de son groupement nord, laissée au sud de la Meuse, pourrait chercher à attaquer le flanc gauche de notre 4<sup>e</sup> Armée.

Dans cette deuxième hypothèse, la 5<sup>e</sup> Armée, laissant aux armées anglaise et belge la mission de combattre les forces allemandes au nord de la Sambre et de la Meuse, se rabattrait par Namur et Givet dans la direction générale de Marche ou Saint-Hubert.

En vue de cette deuxième éventualité, il conviendrait d'organiser une forte tête de pont à l'est de Givet sur une ligne qui pourrait être marquée par Falmagne, Finnevaux, Beauraing, Bois-de-Sevry.

Le groupe de divisions de réserve de la 5<sup>e</sup> Armée pourrait en totalité ou en partie agir avec l'armée anglaise au nord de la Meuse.

JOFFRE.

